



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-402

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'interdiction de stationnement et
l'autorisation d'occupation du domaine public
536 rue du Marais
du mardi 14 au jeudi 16 octobre 2025 inclus.**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande en date du 25 septembre 2025 de Madame Nelly FACON, demeurant 529, rue du Marais à ISBERGUES (62330),

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité au niveau du N°536, rue du Marais à ISBERGUES (62330),

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit du 14 au 16 octobre 2025 inclus, au niveau de l'immeuble, situé 536, rue du Marais à ISBERGUES (62330)

Article 2 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public, pour l'installation de sacs « Big Bag » sur le trottoir devant son habitation.

Article 3 : Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsables des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation

Article 4 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2025-402

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le 29 SEP. 2025

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MARIE D'ISBERGUES' at the top, '62330' at the bottom, and a central emblem featuring a sun, a star, and a building. A small star is also visible at the bottom right of the seal.

David THELLIER

Publié le 29 SEP. 2025